

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2000
TENUE À QUÉBEC
À 10 H 00
SOUS LA PRÉSIDENCE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse Ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein Air
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre du Revenu Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval

Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

PLAN STRATÉGIQUE 2000-2004 D'HYDRO-QUÉBEC (RÉF. : 2000-0131)

Le ministre des Ressources naturelles soumet un mémoire daté du 15 juin 2000 et portant sur le plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec. Ce mémoire vise l'approbation du plan stratégique d'Hydro-Québec pour la période 2000-2004, lequel plan stratégique situe les grandes orientations et stratégies de l'entreprise dans le cadre des principales tendances de son environnement d'affaires au Québec et en Amérique du Nord, mais aussi ailleurs dans le monde. Les orientations que se donne Hydro-Québec pour cette période visent à mieux servir ses clients et à contribuer à l'enrichissement collectif des Québécois par des choix d'investissements rentables, tant au Québec qu'en Amérique du Nord et au niveau international.

Après la présentation par monsieur Brassard, une discussion s'engage sur la cogénération, sujet que monsieur Brassard fera examiner. Monsieur Landry termine en indiquant que la cogénération génère beaucoup d'emplois.

Décision numéro : 2000-250**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 15 juin 2000, soumis par le ministre des Ressources naturelles et portant sur le plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec (réf. : 2000-0131),

- 1- d'approuver le plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec proposé au mémoire du ministre des Ressources naturelles;
- 2- de confier à Hydro-Québec le soin de préciser ses objectifs et ses orientations dans le développement du secteur gazier continental et de soumettre au Conseil des ministres, lorsqu'il sera prêt, son plan d'investissement;
- 3- de confier au ministre des Ressources naturelles le soin de :
 - A. prévoir, tel que convenu, la présentation au Comité ministériel de l'emploi et du développement économique, d'ici la fin octobre, des résultats de l'analyse comparée de la compétitivité du tarif L et de son incitativité en matière d'implantation industrielle, ainsi que des disponibilités d'énergie pour de nouveaux projets industriels,
 - B. requérir d'Hydro-Québec l'établissement d'un bilan des retombées économiques de ses activités d'investissement à l'étranger de même que les résultats de ses démarches en matière d'implantations industrielles spécifiques sur le territoire québécois,
 - C. préciser les divers scénarios d'investissement dans de nouvelles capacités de production au Québec selon différentes hypothèses, notamment de demande accrue et de décalage dans la réalisation du projet de Churchill Falls;
- 4- d'adopter le décret proposé par le ministre des Ressources naturelles concernant l'approbation du plan stratégique 2000-2004 d'Hydro-Québec.

**CONFÉRENCES PROVINCIALE-TERRITORIALE ET FÉDÉRALE-
PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES RESPONSABLES DE
L'HABITATION (RÉF. : 2000-2152)**

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire daté du 7 septembre 2000 et portant sur la participation du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation à Fredericton, les 18 et 19 septembre 2000. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation qui doivent se tenir à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, les 18 et 19 septembre 2000.

Décision numéro : 2000-251

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 7 septembre 2000, soumis par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur la participation du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation à Fredericton, les 18 et 19 septembre 2000 (réf. : 2000-2152),

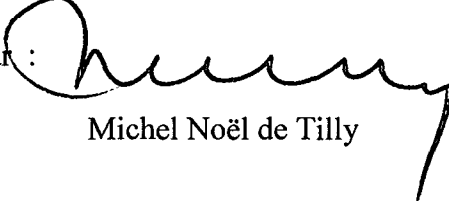
1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation qui doivent se tenir à Fredericton, les 18 et 19 septembre 2000, soit le suivant :

- A. indiquer que le Québec est prêt à assumer les responsabilités fédérales en matière de logement social, sous réserve de l'obtention d'une part équitable et de la pérennité des fonds fédéraux,
- B. indiquer que toute intervention fédérale en matière d'habitation doit se faire dans le respect des compétences du Québec en matière d'habitation,
- C. approuver le mandat du forum provincial-territorial sur le logement,
- D. indiquer que le Québec s'oppose à la mise sur pied d'un forum fédéral-provincial-territorial en matière de logement,
- E. indiquer que le problème des sans-abri, loin de relever du gouvernement fédéral, doit faire appel à une approche décentralisée aux niveaux local et communautaire, que le gouvernement fédéral ne doit pas intervenir directement en cette matière auprès des groupes sociaux ou communautaires sans passer par le gouvernement du Québec, et que cette problématique interpelle avant tout des secteurs du domaine social qui relèvent de la compétence du Québec,
- F. se dissocier de toute discussion portant d'une façon ou d'une autre sur l'Union sociale et assister alors à titre d'observateur,
- G. indiquer que le Québec entend suivre de près, le cas échéant, les travaux relatifs au logement dans les régions rurales et éloignées et concernant les logements abordables et défendre sa position,
- H. s'opposer à tout développement qui favoriserait le transfert de la gestion des ententes sur l'habitation sociale vers d'autres intervenants que le gouvernement du Québec,
- I. signaler que le Québec entend choisir les projets et en assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre du Programme d'infrastructures,

- J. s'assurer que le communiqué de presse conjoint qui pourra être émis au terme de ces conférences fasse état des positions et dissidences exprimées par le Québec et, en cas de désaccord sur son libellé, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui fera état de ses positions et dissidences;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition et le mandat de la délégation du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation à Fredericton, les 18 et 19 septembre 2000.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 30

Approuvé par : 
Michel Noël de Tilly

Le : 3 février 2003